

Motion relative à la DHG et à l'application de la réforme du lycée.

Les élus signataires ne prendront pas part au vote ou s'abstiendront lors de la présentation de la répartition des moyens dans le cadre de la Dotation Horaire Globale du lycée Mme de Staël.

Nous prenons acte de la volonté du chef d'établissement de préserver les moyens humains existants pour assurer aux élèves une offre de formation large et les accompagner au mieux dans leur scolarité, compte tenu de la situation. C'est la seule raison pour laquelle nous n'optons pas pour le vote « contre ».

Pour autant, nous nous opposons fermement à la baisse drastique de notre DHG, qui aura les conséquences suivantes :

- Terminales ES à 38 élèves par classe, alors que le problème des effectifs surchargés en première ES avait été signalé au conseil d'administration du 4 Octobre 2018. Il nous avait été répondu que la situation serait réglée par la prochaine DHG, ce qui n'est pas le cas.
- 9 divisions de premières au lieu de 11 ; Il nous sera certainement répondu que cela est dû à une baisse des inscriptions en classe de seconde à la rentrée 2018, mais nous constatons que tous les groupes de tronc commun sont prévus à 35 élèves. Il semble acté que cela constitue désormais la norme, ce qui ne saurait offrir aux élèves des conditions de travail optimales et satisfaire les personnels et les familles.

Par ailleurs, quel intérêt peut-il encore y avoir à faire voter des répartitions par matières au mois de Février en se basant sur des « projections » sur le nombre de groupes de spécialités, sans avoir une idée des choix que les élèves de seconde formuleront au mois de Mars, et qui seront définitifs au mois de Juin ?

Le Rectorat n'a pas caché aux syndicats que les spécialités ne recueillant pas assez d'inscriptions, pourtant officiellement attribuées aux établissements, pourraient à terme ne pas voir le jour et que les seuils d'ouverture seraient vus au « cas par cas ». Quelles conséquences sur les services des collègues et le maintien des postes lorsque la situation réelle sera connue ?

Comment pourrions-nous nous prononcer sur la pertinence de cette proposition de répartition dans l'optique de la préparation des élèves à des épreuves de baccalauréat dont nous ne savons rien ?

Nous avons également de sérieux doutes quant au maintien effectif des options, sections euros, dédoublements et AP dans le cadre de la marge locale, certains choix découlant en partie de la marge de manœuvre offerte par la DHG.

Tout cela nous amène naturellement à quelques réflexions sur les modalités réelles d'application de la réforme du lycée.

Comment continuer à faire croire aux familles que leurs enfants auront l'entière maîtrise du choix de leurs spécialités lorsque les projections sur le nombre de groupes ont déjà été faites pour « coller » à la DHG proposée ? Qu'advient-il des élèves concernés si certaines d'entre elles, ou du moins certains groupes, ne sont finalement pas ouverts dans le cadre, ne l'oublions pas, d'une baisse généralisée des moyens dans les établissements ? Et comment, matériellement, mettre en place un nombre illimité de « triplettes » ?

N'y a-t-il pas un problème d'ordre moral à avoir laissé croire aux familles que cette réforme serait de nature à libérer leurs enfants du soi-disant « carcan » des filières en leur laissant une liberté totale quant aux choix qui engagent leur avenir sur le long terme ?

En nous abstenant ou en ne prenant pas part au vote, nous faisons le choix de ne pas nous associer à ces attaques sans précédent contre le service public d'éducation.